

BD/VL

CONSEIL GENERAL

Décision Modificative n° 2-2006
Réunion du 6 Novembre 2006

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Henri EMMANUELLI

N° H 2 Objet : EDUCATION ET JEUNESSE

RAPPORTEUR : Mme LUBIN

Conseillers Généraux en exercice : 30

Votants : 30

M. Jean Marc BOINE a donné pouvoir à M. Jean Claude DEYRES
M. Joël GOYHENEIX a donné pouvoir à M. Bernard SUBSOL
M. Alain VIDALIES a donné pouvoir à M. Jean Louis PEDEUBOY

Présents : M. Gabriel Bellocq, M. Jean Marie Boudey, M. Robert Cabé,
Mme Isabelle Cailleton, M. Christian Cazade, M. Dominique Coutière,
M. Gilles Couture, M. Jean Pierre Dalm, M. Guy Destenave, M. Jean Claude Deyres,
M. Jacques Ducos, M. Pierre Dufourcq, M. Jean François Dussin,
Mme Pierrette Fontenas, M. Xavier Fortinon, M. Paul Grimberg, M. Michel Herrero,
Mme Odile Lafitte, M. Yves Lahoun, Mme Monique Lubin, Mme Danielle Michel,
M. Jean Yves Montus, M. Jean Louis Peduboy Mme Elisabeth Servières,
M. Gérard Subsol, M. Bernard Subsol,

Absents : M. Jean Marc Boine, M. Joël Goyheneix, M. Alain Vidalies.

LE CONSEIL GENERAL,

VU la politique menée par le Conseil Général dans les domaines de l'Education et de la Jeunesse ;

VU les demandes de subvention présentées ;

SUR PROPOSITION de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ;

APRES AVIS de la Commission des Finances et des Affaires Economiques ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :**I – Confirmer la priorité aux Collèges :**

1°) Programme d'investissement de maintenance et de gros entretien dans les Collèges et les Cités Scolaires :

- d'approuver les ajustements budgétaires à opérer sur le programme d'investissement, de maintenance et de gros entretien des Collèges, tels que présentés en annexe I.

- de procéder à la Décision Modificative n° 2-2006 aux inscriptions budgétaires correspondantes (fonction 221), à savoir :

Investissement

Programme 200 – Programme courant – maintenance :

ajustements équilibrés à 0

Programme 210 – Caisse d'investissement – réhabilitation – restructuration :

ajustements équilibrés à 0

Fonctionnement :**en dépenses**

Chapitre 011 article 61522 – Entretien 110 000, 00 €

Chapitre 011 article 6132 – Prestations de service 40 000, 00 €

Travaux de réparation au Collège Jacques Prévert à Mimizan, suite au sinistre du 4 juillet 2006

en recettes

Chapitre 77 article 7788

Remboursement d'assurance 150 000, 00 €

../

2°) Transfert des personnels TOS :

a) Personnels contractuels de droit public :

- Après avoir déploré l'insuffisance des compensations financières accordées par l'Etat pour la rémunération, jusqu'à la fin de l'année, de 28 postes équivalent temps plein d'agents contractuels de droit public pourvus par le Département à la rentrée scolaire 2006, d'inscrire à la Décision Modificative n° 2-2006 Chapitre 012 article 6218 (fonction 221) un crédit de 70 000 € en complément du crédit de 230 000 € inscrit à la Décision Modificative n° 1-2006.

b) Personnels titulaires :

- de prendre acte des 77 créations de postes prévues dans la délibération n° J 1⁽²⁾ qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2007 pour permettre l'emploi des personnels titulaires ayant opté pour la Fonction Publique Territoriale avant le 31 août 2006 ainsi que pour combler un certain nombre de vacances de postes.

3°) Assistants d'éducation :

afin de maintenir dans les établissements un suivi de qualité de l'opération "un Collégien, un ordinateur portable", et dans l'attente du transfert des crédits d'Etat correspondant au financement des postes d'assistants d'éducation, de pourvoir au fur et à mesure de leur échéance les postes vacants.

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour affecter ces postes dans les établissements et attribuer aux collèges les crédits correspondants .

- d'inscrire au Chapitre 65 article 65511 (fonction 221) de la Décision Modificative n° 2-2006 un crédit de 30 000 € pour la prise en charge des postes qui arriveront à échéance avant le mois de février 2007.

4°) Ajustements de crédits :

- de procéder à la Décision Modificative n° 2-2006 aux transferts budgétaires ci-après :

- Chapitre 67 article 6713 (fonction 221)
Prix lauréats du concours "Prévention des déchets" + 1 400, 00 €
- Chapitre 011 article 611 (fonction 221)
Organisation du concours "Prévention des déchets" - 1 400, 00 €
- Chapitre 65 article 65511 (fonction 221)
Participation aux actions menées dans le cadre des projets d'établissements des collèges + 20 000, 00 €
- Chapitre 65 article 6574 (fonction 221)
Action collégien citoyens - 20 000, 00 €
- Chapitre 65 article 65734 (fonction 21)
Subvention aux Communes pour l'acquisition de fonds documentaires - 1 900, 00 €

../

- Chapitre 011 article 6067 (fonction 21)
Acquisition fournitures Bibliothèques Centres documentaires + 1 900, 00 €
- Chapitre 65 article 6513 (fonction 28)
Bourses départementales d'études du second degré - 15 000, 00 €
- Chapitre 65 article 6513 (fonction 28)
Aide aux étudiants participant au programme Erasmus – Socrates + 15 000, 00 €

5°) Désignation des personnalités qualifiées aux Conseils d'Administration des Collèges publics :

- conformément au décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié, de procéder au renouvellement des personnalités qualifiées siégeant aux Conseils d'Administration des Collèges publics du Département, et en conséquence :

- s'agissant des Collèges ne comprenant qu'une personnalité qualifiée :
 - d'émettre un avis favorable aux désignations proposées par Mme l'Inspectrice d'Académie telles que figurant en annexe II
- s'agissant des Collèges comprenant deux personnalités qualifiées :
 - de désigner les personnalités énumérées en caractères gras dans l'annexe III.
 - de prendre acte des personnalités désignées par Mme l'Inspectrice d'Académie telles qu'écrites en italique dans l'annexe III.

II – Rendre égal pour tous l'accès à l'Education :

1°) Les transports scolaires :

- d'inscrire à la Décision Modificative n° 2-2006 les crédits complémentaires ci-après pour le transport des scolaires en 2006 (fonction 81) :

- Chapitre 011 article 6245
Transport général 320 000, 00 €
- Chapitre 65 article 6563
Surveillance des préscolaires dans le car 15 000, 00 €
- Chapitre 67 article 673
Annulation de titres de recettes 400, 00 €

../

2°) Aides aux familles en matière d'éducation :

a) Bourses départementales :

- de revaloriser pour l'année scolaire 2006 – 2007 le barème des bourses départementales conformément à l'état figurant en annexe IV et de fixer :

- à 5 115 € le quotient familial à ne pas dépasser pour ouvrir droit à l'aide,
- à 2, 76 € la valeur du point servant de référence au calcul des bourses.

b) Allocations de transport des élèves internes :

- de revaloriser pour l'année scolaire 2006 – 2007 le barème des allocations de transport des élèves internes conformément à l'état figurant en annexe IV et de fixer :

- à 5 115 € le quotient familial à ne pas dépasser pour ouvrir droit à l'aide,
- à 624 € le coût annuel de l'abonnement servant de référence au calcul des allocations.

III – Soutenir les efforts de la Communauté Educative Scolaire :

1°) Programme complémentaire de constructions scolaires du premier degré :

a) Modification de programme :

- de rapporter la subvention de 36 042 € attribuée à la Commune de Biaudos par délibération du Conseil Général n° H 4 du Budget Primitif 2006, ladite Commune ayant modifié son projet.

b) Programme complémentaire :

- de retenir, au titre de l'année 2006, la programmation complémentaire de constructions scolaires du 1^{er} degré détaillée en annexe V de la présente délibération pour un montant global de 332 717 €.

- d'attribuer les subventions correspondantes aux Collectivités concernées.

- de prélever les crédits nécessaires sur le Chapitre 204 article 20414 (fonction 21) du budget départemental.

../

2°) Centre d'Information et d'Orientation :

- d'inscrire à la Décision Modificative n° 2-2006, les crédits complémentaires ci-après nécessaires au fonctionnement en 2006 du Centre d'Information et d'Orientation de Mont-de-Marsan et de ses antennes d'Aire-sur-l'Adour et de Parentis-en-Born, au budget départemental :

- en dépenses
Chapitre 21 article 21848 (fonction 20) 1 830, 00 €
- en recettes
Chapitre 73 article 738 (fonction 20) 1 830, 00 €

IV – Prolonger la démarche éducative pour tous les jeunes landais :

Manifestation organisée par la Ligue de l'Enseignement :

- d'accorder à la Ligue de l'Enseignement, pour l'organisation des Rencontres Nationales Vacances les 24, 25 et 26 octobre 2006 à Seignosse, une subvention de 4 000 €.

- d'inscrire le crédit correspondant au Chapitre 65 article 6574 (fonction 33) du budget départemental.

Le Président,



Henri EMMANUELLI

Conforme à l'Acte Original qui a été déposé auprès
du Représentant de l'Etat le 07 NOV 2006
et publié ou notifié le 07 NOV 2006

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

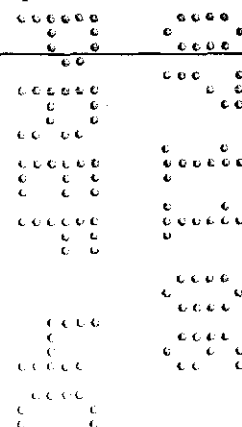


Robert FANINOZ

**CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS
NE COMPRENANT QU'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE**

désignée par Madame l'Inspectrice d'Académie
après avis du Conseil Général

Collège	NOM et Prénom	Qualité
Aire-sur-l'Adour	M. EUDIER Jean-Jacques	Directeur adjoint de maison de retraite
Capbreton	M. FARRE Jacques	Directeur de l'écomusée de la pêche et de la mer
Dax (Collège d'Albret)	Mme SEGUY Monique	Chef d'entreprise
Hagetmau	M. LONNE Christian	Chef d'entreprise
Mont-de-Marsan (Collège Duruy)	Mme MASQUELIN Monique	Enseignante retraitée
Montfort-en-Chalosse	M. BAUDRY Patrick	Directeur de musée
Parentis-en-Born	M. DUBOSCQ Claude	Receveur percepteur retraité
Peyrehorade	M. GARCIA Pierre	Chef d'entreprise
Saint-Paul-lès-Dax	M. NOIRAUT Noël	Commerçant
Saint-Pierre-du-Mont	M. CHABOY Jacques	Animateur
Saint-Vincent-de-Tyrosse	M. MICHON Jacques	Vice-président office Tyrossais de la culture
Soustons	Mme LASSALLE Maïté	Enseignante retraitée
Tarnos	M. MARTIN José	Instituteur Spécialisé



**CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS
COMPRENANT DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

l'une désignée par le Conseil Général

l'autre par Madame l'Inspectrice d'Académie

Personnalités proposées à la désignation par le Conseil Général

Personnalités désignées par Madame l'Inspectrice d'Académie (pour information)

Collège	NOM et Prénom	Qualité
Amou	M. TOUYAROT Didier <i>M. MEGE Jean-Paul</i>	Transporteur <i>Moniteur d'auto école</i>
Biscarrosse	M. ALLIMANT Marc <i>M. LARCHE Marcel</i>	Membre d'association <i>Président de la chambre des Métiers</i>
Dax (Collège Léon des Landes)	Mme BRIQUET Michelle <i>M. LAY Richard</i>	Enseignante retraitée <i>Animateur qualifié</i>
Gabarret	Mme FRECHOU Catherine <i>M. MARCIAL Didier</i>	Employée de commerce <i>Directeur administratif</i>
Geaune	M. AUDRA Bernard <i>Mme CYPRES Francine</i>	Fonctionnaire D.D.A. <i>Enseignante retraitée</i>
Grenade- sur-l'Adour	M. REVEL Guy <i>M. LARQUIER Jacques</i>	Responsable Institut de Formation <i>Commerçant</i>
Labenne	M. LESCA Jean <i>Mme LALANNE Annie</i>	Président d'association <i>Présidente Office de Tourisme</i>
Labouheyre	Mme DUNOGUES Nicole <i>Mme BELJEAN Anita</i>	Employée de banque <i>Chef d'entreprise</i>
Linxe	Mme LAFOURCADE Colette <i>M. GARNOTEL Marc</i>	Enseignante <i>Médecin</i>
Mimizan	M. MARTINEZ Pierre <i>Mme Gandolfini Arlette</i>	Agent de maîtrise <i>Présidente association socio-éducative</i>

**PROGRAMME DES CONSTRUCTIONS
SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE
DM2-2006**

Communes	Nature des travaux	Coût H.T. de l'opération	Dépense subventionnable H.T.	Montant de la subvention départementale 10 % de la dépense subventionnable	Observations
EXTENSION ET MODERNISATION					
AMOU	Extension et aménagement du restaurant scolaire	406 250 €	343 250 €	34 325 €	
ARENGOSSE (RPI du Bez : Arengosse, Ousse-Suzan, Villenave, Saint Yaguen)	Réhabilitation et extension de l'école	285 820 €	285 820 €	28 582 €	
AUBAGNAN (RPI Aubagnan - Bats-Tursan - Vielle Tursan)	Construction d'une école élémentaire	358 680 €	348 680 €	34 868 €	
AURELLHAN - SAINT PAUL EN BORN (SIVU)	Rénovation de l'école de Saint-Paul-en-Born et extension du réfectoire de l'école d'Aureilhan (1ère tranche)	139 130 €	139 130 €	13 913 €	
BIAUDOS	Extension et restructuration du groupe scolaire	515 887 €	476 700 €	47 670 €	Annulation de la subvention attribuée au BP 2006 soit 36 042 €
GEAUNE - SIVU du Tursan (RPI Castelnau-Tursan, Clèdes, Geaune, Payros-Cazautets, Pécorade, Puyol-Cazalef)	Construction d'une école maternelle	1 081 000 €	1 000 000 €	100 000 €	
LUXEY Communauté de communes du Pays d'Albret	Réhabilitation et extension du groupe scolaire	285 398 €	257 510 €	25 751 €	
ONESSE-LA-HAYE	Rénovation et mise aux normes de l'école	54 060 €	54 060 €	5 406 €	
PUJO-LE-FLAN (RPI Pujole Plan, Saint-Cricq-Villeneuve)	Réaménagement de l'accueil, du préau et des sanitaires	51 170 €	51 170 €	5 117 €	
VIELLE-SOUBIRAN (RPI Fourrière, Loise, Retjons-Saint-Gor, Vielle-Soubiran)	Rénovation et restructuration de l'école	300 822 €	274 300 €	27 430 €	
VILLENAVE (RPI du Bez : Arengosse, Ousse-Suzan, Villenave, Saint Yaguen)	Mise aux normes de l'école	96 550 €	96 550 €	9 655 €	
Total			332 717 €		